

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT CESSION DE BREVET

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

Proposition de vente de la quote-part de propriété UCA du brevet [REDACTED] à la société [REDACTED] actuellement copropriétaire dudit brevet à hauteur de 50%.

Le prix de cession convenu des 50% appartenant aux établissements UCA/INRAe (50%-50%) est de 422 500 Euros HT (conforme à l'évaluation externe).

Le produit de cette vente sera réparti conformément aux textes en vigueur au bénéfice de la société de gestion ayant investi en maturation (CAI), des inventeurs, et des établissements au prorata de leur pourcentage de détention.

Le règlement de ce prix sera réalisé sur 3 ans, selon l'échéancier suivant :

- Novembre 2023 : 72.5k€ (ou signature de l'acte définitif)
- Novembre 2024 : 120k€ (ou 1^e anniversaire de la signature)
- Novembre 2025 : 230k€ (ou 2^e anniversaire de la signature)

Le transfert de propriété deviendra définitif à compter du paiement total du prix.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De céder la quote-part de propriété UCA du brevet [REDACTED] à la société [REDACTED] au prix de 422 500 Euros HT.

Membres en exercice : 41

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CA UCA DELIBERATION
2023-10-20-03

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :